DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- La durée de validité d'une Carte Nationale d'Identité est de 15 ans pour les personnes majeures (carte établie à compter du 1er janvier 2004) et de 10 ans pour les mineurs.
- Les CNI émises entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement prolongés de 5 ans. Aucune demande de renouvellement ne sera acceptée (excepté changement d'adresse ou cas particuliers).
- La mairie agit sous l'autorité des services préfectoraux. Ces derniers peuvent demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires.
- · Les informations communiquées sur les délais n'ont qu'une valeur indicative.

DÉPÔT DU DOSSIER

- · Seuls les originaux des documents demandés seront acceptés.
- Le demandeur doit être présent lors du dépôt de la demande. Le mineur est obligatoirement présent et accompagné par un parent exerçant l'autorité parentale.
- Rendez-vous obligatoire pour le dépôt du dossier tout retard entrainera l'annulation du rendez-vous :
 - par internet : www.ville-vaujours.fr , rubrique " mes démarches en ligne ".
 - à l'accueil de la mairie.
- ·Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier.
- Pour toute demande, il vous faudra mentionner les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur.
- En cas de complément demandé, vous avez trois mois pour nous apporter les éléments. Passé ce délai et pour des raisons de sécurité, le dossier sera automatiquement détruit.
- **Pré-demande en ligne recommandée** : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite

RETRAIT DE LA NOUVELLE C.N.I.

- · Le retrait s'effectue en Mairie.
- Tout demandeur majeur devra être présent pour le retrait.
- Suite à un renouvellement, votre nouvelle CNI vous sera remis en échange de l'ancienne (en aucun cas vous ne pourrez la conserver).
- Pour le retrait de la CNI d'un mineur : CNI du parent + livret de famille et pour tout demandeur âgé de plus de 12 ans devra être présent pour le retrait.

Pour des raisons de sécurité, Toute CNI non retirée par son titulaire dans un délai de 3 mois sera retournée à la préfecture et détruite.

DOCUMENTS À FOURNIR ☐ 1 photographie d'identité • Récente (moins de 6 mois) aux normes en vigueur, de format 3,5 cm x 4,5 cm, en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, de face, centrée, tête nue (pas de chouchou, serre-tête ou élastique apparent), oreilles dégagées, bouche fermée, sans sourire, le regard droit, les cheveux ne sortant pas du cadre, sans lunettes, non scannées, non numérisées, non pliée et non marquée. ☐ Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) · Quittance de loyer, eau, gaz, électricité, téléphone, avis d'imposition,... (facture internet acceptée) En cas d'hébergement : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ☐ Justificatif d'identité · L'ancienne CNI (obligatoire en cas de renouvellement) ou le passeport OU La déclaration de perte (faite en mairie) ou de vol (faite au commissariat) Avec tout autre document officiel avec photo ☐ Justificatif d'état civil · Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois Sauf, si votre commune a dématérialisé son état civil Vérifier : https://ants.gouv.fr/ Lessolutions/COMEDEC/Villesadherentes-a-la-dematerialisation ☐ Justificatif de l'autorité parentale · La pièce d'identité du représentant légal effectuant la demande • En cas de jugement : l'original du document · En cas de garde alternée : justificatif de domicile + copie de la pièce d'identité de l'autre parent

Coût : Gratuit, sauf en cas de perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux sur internet

https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp

(ou bureau de tabac)

Mairie de Vaujours

20 rue Alexandre Boucher 93410 Vaujours **HORAIRES**

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30 CONTACT
01 48 61 96 75
contact@ville-vaujours.fr



